Le Lien Municipal Mars 2026

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/03/2026

COMPTE RENDU AFFICHE LE 6 mars 2026
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 26 février 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15
PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire
SECRETAIRE ELUE : Mme Isabelle MARQUET
MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Murielle BOIRON, M. Fabrice FOND, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET, M. Christophe BROSSON, Mme Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU, M. Christian CLOUPET, Mme Isabelle MARQUET, M. Sylvain RIVORY, M. Pierre BOIRON, Mme Yvette BONNARD, M. Joël BALLAS, Mme Marie-Françoise BONNARD, Mme Camille BRUYAS
Membres absents excusés :

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENCE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

OBJET : PARTICIPATION 2026 AU SYNDICAT D'ENERGIES DU RHÔNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la participation pour 2026 aux charges du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SY.D.E.R.) s'élève à 37230.79€ et que cette participation peut être assurée soit par inscription au budget primitif 2026 de la commune, soit par recouvrement direct sur les contribuables.
Considérant que ce montant représente une baisse de 9.31% par rapport à 2025, la fiscalisation de l'intégralité de la participation 2026 permettrait de soulager le budget de 5000€ sans pour autant augmenter la fiscalité locale de façon significative.

Le CONSEIL MUNICIPAL, décide que la participation 2026 aux charges du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SY.D.E.R.) ne sera pas budgétisée, l'intégralité étant fiscalisée.

OBJET : PARTICIPATION 2026 AUX CHARGES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORT ET CULTURE LES HAIES LONGES TREVES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la participation pour 2026 aux charges du Syndicat intercommunal Sport et Culture Les Haies Longes Trèves s'élève à 61.572,07 euros et que cette participation peut être assurée soit par inscription totalement ou partiellement au budget primitif 2026 de la commune, soit par recouvrement direct sur les contribuables.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que la participation 2026 aux charges du Syndicat Intercommunal Sport et Culture Les Haies Longes Trèves sera assurée par fiscalisation dans sa totalité.

OBJET : AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ACTIVITES EDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES

Le coût moyen d'un transport par sortie est passé de 450 € en 2023 à 620 € en 2026, soit une augmentation de 37 %.
La participation communale actuelle s'élève à 10 € par enfant et par an, soit une inscription annuelle au budget de 860 €
Considérant la volonté de la commune de maintenir l'accès aux activités éducatives pour tous les enfants de l'école
Il est proposé de fixer la participation municipale à 15 € par enfant et par an.
Ce montant demeure compatible avec les équilibres budgétaires de la commune et n'entraîne pas de déséquilibre financier.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer la participation communale au transport scolaire pour les activités éducatives à 15 € par enfant et par an. Que cette participation concerne les 86 enfants scolarisés participant aux deux sorties annuelles. Et enfin d'inscrire les crédits nécessaires, soit 1 290 €, au budget communal.

OBJET : OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2025-007-1218 DU 18 DECEMBRE

Vu le courrier en date du 18 février 2026 par lequel le représentant de l'État dans le département a formé un recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité, et considérant que ce recours gracieux relève que la délibération 2025-007-1218 est entachée d'illégalité pour les motifs suivants: absence de base légale
Considérant que ladite délibération est fondée sur une délibération du SISC Les Haies; Longes; Trèves antérieure, elle-même entachée d'illégalité.
Il appartient au Conseil municipal, saisi d'un recours gracieux, d'assurer le respect du principe de légalité des actes administratifs. Le retrait d'un acte administratif illégal est possible dans les conditions fixées par la jurisprudence administrative, notamment par l'arrêt Ternon.
Afin de sécuriser juridiquement les décisions de la commune et d'éviter un contentieux devant la juridiction administrative, le Conseil municipal va procéder au retrait de la délibération n°2025-007-1218 en date du 18 décembre 2025.

L'ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS EST TERMINE A 21H40

COMMISIONS & QUESTIONS DIVERSES

LOISIRS, CULTURE VIE ASSOCIATIVE

Il est rappelé la prochaine tenue du festival de l'humour qui débutera le 1er mars et le spectacle au Fautre aura lieu le 19 mars. Les places pour ce spectacle sont disponibles en mairie au tarif de 18€. Pour les autres spectacles, il y a une billetterie en ligne.

CCAS

Mme Marquet rappelle la future tenue du projet Sielbleu. Ce projet a pour objet de proposer aux seniors des séances d'activités physiques adaptées pour leur (re)donner goût à la pratique et leur montrer les outils permettant d'améliorer et de les accompagner dans leur quotidien.
Ce projet est également en lien avec la nutrition , c'est pourquoi des thématiques comme la dénutrition, l'hydratation, la lecture des étiquettes , les régimes alimentaires... seront discutées et traitées avec le groupe. Ce projet regroupe :
- Un bilan diététique (téléphonique ou visioconférence) avec une diététicienne en individuel.
- des séances d'1h30 en collectif d'activités physiques adaptées avec un atelier nutrition une fois par mois.

La première séance devrait avoir lieu le 10 avril à la salle des associations.
Une communication officielle sera bientôt faite et les personnes souhaitant plus de renseignements peuvent déjà contacter la mairie.

AMENAGEMENT URBAIN – URBANISME - LOGEMENTS

M. Pierre Boiron fait un état des lieux des travaux en cours pour la future bibliothèque de Longes.
Les travaux de gros œuvre sont maintenant finis à 90% avec la mise en place d'un béton désactivé reliant le parking à l'entrée de la bibliothèque nouvellement créée.
L'intérieur va connaître sa dernière phase de travaux avec la pose d'un nouveau revêtement de sol à l'étage à la suite de quoi l'aménagement intérieur va pouvoir commencer.

VOIRIE

Les récents épisodes pluvieux rencontrés depuis le début de l'année, ont mis à rude épreuve les chemins ainsi que la voirie du village. Bien consciente de la situation, l'équipe municipale rappelle qu'hélas le budget alloué à l'entretien de la voirie et des chemins ne peut pas suivre la même tendance que l'augmentation de l'intensité et des jours de pluie. Cependant un suivi régulier est fait afin de pouvoir maintenir l'ensemble dans les meilleures conditions possibles.

ECOLE

Le 03 mars s'est tenu le premier conseil d'école de 2026 dont le compte rendu sera transmis aux parents par l'équipe enseignante. La municipalité tient à remercier toute l'équipe pour le dynamisme dont elle fait preuve pour l'organisation de diverses activités afin de proposer aux enfants une scolarité la plus épanouissante possible. Le 03 avril 2026 sera organisée une journée Longes Propre en partenariat avec l'école et le Parc du Pilat. Les parents souhaitant se joindre à cette intitative sont les bienvenus.

INFORMATION DIVERS

Toute l'équipe municipale se joint à M. le Maire afin de s'excuser pour la non publication dans le dernier Bulletin Municipal du décès de Mme Guichard intervenu en 2025.

Le week-end du 3 et 4 avril, le 36e Rallye national Pays du Gier & VHC VHRS VMRS empruntera certaines routes de notre commune.
Le jeudi 12 mars une étape du Paris Nice passera sur la commune au niveau de l'intersection de la D28 avec la D28E (carrefour entre la descente de Chassenoud et la route menant à Pélussin).

La télérelève des compteurs d'eau est maintenant déployée sur toute la commune. L'un des principaux services de la télérelève est de fournir aux abonnés, une facturation basée sur la consommation réelle et non plus estimative. Un suivi individualisé est accessible, via le site dédié www.toutsurmoneau.fr

La présence régulière d'enfants circulant en skateboard, rollers et autres sur certaines voies publiques, amène l'équipe municipale à vous sensibiliser aux risques importants que ces pratiques peuvent représenter en milieu urbain : circulation automobile, visibilité réduite, absence d'équipements de protection, accidents imprévisibles.
Pour la sécurité de tous, nous vous invitons à rappeler à vos enfants les règles de prudence et à privilégier les espaces dédiés et sécurisés.

Nos compagnons à quatre pattes font partie de notre quotidien et contribuent à la convivialité de notre commune. Toutefois, nous vous rappelons que les déjections laissées sur la voie publique ainsi que les aboiements répétés de chiens laissés seuls toute la journée peuvent occasionner des nuisances pour le voisinage.
Nous vous invitons à veiller au ramassage systématique des déjections et à prendre les dispositions nécessaires pour éviter les nuisances sonores.
Le respect de ces règles simples permet de préserver la qualité de vie et le bien-vivre ensemble dans notre commune.

À l'approche du renouvellement du conseil municipal, toute l'équipe actuelle souhaite adresser ses sincères remerciements aux élus qui ont fait le choix de ne pas se représenter.
Durant leur mandat, ils ont consacré du temps, de l'énergie et un engagement précieux au service de la commune et de ses habitants. Leur implication a contribué à faire avancer de nombreux projets et à faire vivre la collectivité.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 20 mars 2026 à 20H
L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE LA SEANCE EST LEVEE A 22H40

Festival d'Humour
de Vienne et alentours
44ème Festival d'Humour
de Vienne et alentours
En collaboration avec 24 communes environnantes de Vienne Condrieu Agglomération
MJC VIENNE
DU 10 AU 28 MARS 2026
www.mjc-vienne.org

LE PROGRAMME

MARDI 10 MARS – EYZIN-PINET
Marc Tourneboeuf 18€

JEUDI 12 MARS – REVENTIN-VAUGRIS
Quentin Vana 18€

SAMEDI 14 MARS – VIENNE
Antonia de Rendinger 25€

MARDI 17 MARS – SERPAIZE
Hugo 1802 18€

JEUDI 19 MARS – TREVES
Marconnet et le Roy 18€

SAMEDI 21 MARS – VIENNE
Amor à mort 27€

MARDI 24 MARS – ESTRABLIN
Sarah Anna 18€

JEUDI 26 MARS – CHUZELLES
Basclo 18€

SAMEDI 28 MARS – VIENNE : CLOTURE
Chloé Drouet / Eric et Quentin 25€

MERCREDI 11 MARS – PRIMARETTE
Sten et Chardon 18€

VENDREDI 13 MARS – VILLETTE DE VIENNE
Jean-Michel Rallet 18€

DIMANCHE 15 MARS – VIENNE
Mike et Riké 25€

MERCREDI 18 MARS – PONT-EVEQUE
Etienne S 18€

VENDREDI 20 MARS – CONDRIEU
Michel Hirsch 18€

DIMANCHE 22 MARS – VIENNE
ZZAJ 25€

MERCREDI 25 MARS – LES COTES D'AREY
Jean-François Balerdi 18€

VENDREDI 27 MARS – JARDIN
Imagine 18€

PASS MANÈGE: 85 €

- Antonia De Rendinger: 14/03
- Mike et Riké le 15 /03
- ZZAJ le 22 /03
- Chloé Drouet / Eric et Quentin le 28/03

PASS VILLAGE: 45 €

- Quentin Vana: 12/03
- Marconnet et Leroy le 19 /03
- Jean Francois Balerdi le 25/03

PASS SAMEDI MANEGE: 45 €

- Antonia De Rendinger: 14/03
- Chloé Drouet / Eric et Quentin le 28/03

PASS DIMANCHE MANÈGE: 45 €

- Mike et Riké le 15 /03
- ZZAJ: 22/03

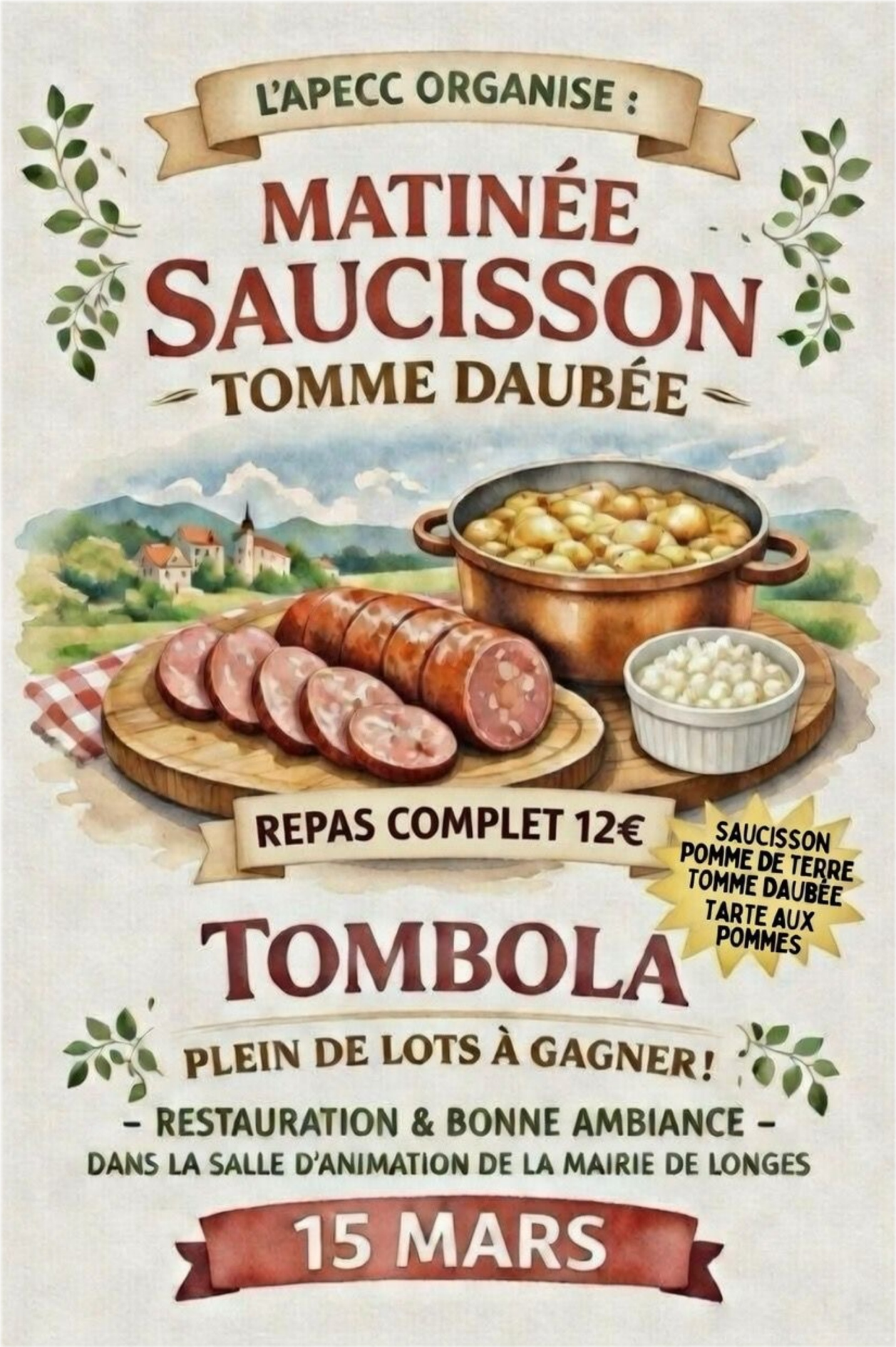
L'APECC ORGANISE :
MATINÉE
SAUCISSON
TOMME DAUBÉE
REPAS COMPLET 12€
SAUCISSON
POMME DE TERRE
TOMME DAUBÉE
TARTE AUX POMMES
TOMBOLA
PLEIN DE LOTS À GAGNER !
– RESTAURATION & BONNE AMBIANCE –
DANS LA SALLE D'ANIMATION DE LA MAIRIE DE LONGES
15 MARS

30 / 10 / 2025
ES 4 - 7 Longes 28,40km
PKR 11,25
PKR 13,00
PKR 9,75
PKR 7,30
Chicane 2
Chicane 1
PKR 6,80
PKR 4,00
PKR 1,55
Poste Inter Sécu.
PKR 15,50
PKR 4,20
PKR 17,70
PKR 2,70
PKR 18,70
PKR 21,45
PKR 24,40
PKR 23,00
PKR 26,25
PKR 28,40
PKR 27,00
PKR 28,75
STOP
Longes
Chuyer
Pavezin
la Chapelle-Villars
Croix de Marlin
Bois des Pères
Légende
Parcours épreuve spéciale.
Parcours routier
Controle horaire
Départ ES
Arrivée ES
Point stop
Poste commissaire avec radio
Zone public

LES JEUNES DE LONGES
VOUS ACCUEILLENT
POUR LEUR

SOIRÉE DANSANTE

À PARTIR
DE 21H

ANIMÉE PAR
SONOPERFORMANCE

SÉCURITÉ
ASSURÉE

ENTRÉE 7€

LE SAMEDI 14 MARS
SALLE DU FAUTRE À TRÈVES

ABOIEMENTS CONTINUS
IL EST INTERDIT DE LAISSER SON CHIEN CAUSER DES NUISANCES SONORES DE MANIÈRE CONTINUE ET DÉRANGEANTE
Les propriétaires doivent prendre les mesures nécessaires (
en respectant le bien-être de leur compagnon) pour réduire
bruits troublants (aboiements incessants, grognements, pleu
)

SUR PLACE ?
135€*
Amende pour déjection non ramassée !
*article R634-2 du code pénal.
OU A EMPORTER ?
0€
Ça ne coûte rien d'être un bon citoyen !
L'Isle sur la Sorgue
#RAMASSESACROTTE